



**Arrêté portant composition du comité technique d'établissement  
de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et industries textiles (ENSAIT) :**

**Le Directeur de l'ENSAIT,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'article L951-1-1 du code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2003-1089 du 13 novembre 2003 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles ;  
Vu l'arrêté portant création du Comité Technique de l'ENSAIT en date du 05 juillet 2011 ;  
Vu les résultats du scrutin en date du 20 octobre 2011 ;

Décide :

**Article 1er :** Le comité technique d'établissement public ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 15 février 2011 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant l'ensemble des services et départements de l'ENSAIT est composé comme suit :

- a) Représentant de l'administration : - Le Directeur de l'ENSAIT auprès de laquelle le comité technique est placé  
- Le Directeur Général des Services de l'ENSAIT  
- La Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT
- b) Représentants du personnel : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

**TITULAIRES**

LECA Adrienne Doctorant contractuel  
MERCIER Dorothee Agent contractuel  
CHLEBICKI Sabine Ingénieur d'études RF  
LEGRAND Xavier Maître de conférences  
DASSONVILLE François Technicien RF  
BAUDRIN Frédéric Adjoint technique RF  
GODIN Jean-Marc Adjoint administratif AENES  
NAAB Ali Technicien RF

**SUPPLEANTS**

VILAIN Sylvie SAENES  
FIGUEROA Nathalie Agent contractuel  
SION Anne Ingénieur d'études RF  
OTMANI Sadi Agent contractuel  
DEWINNE Eric Adjoint technique RF  
SOULAT Damien Professeurs des Universités  
BARDEL Gilles Adjoint technique RF  
DUMONT Nicolas Agent contractuel

**Article 2 :** Le mandat des représentants des personnels au Comité Technique de l'ENSAIT commence au 16 novembre 2011.

**Article 3 :** Le Directeur de l'ENSAIT est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera mise en ligne sur le portail de l'Ecole et affichée dans l'établissement.



A Roubaix, le 20 octobre 2011

Le Directeur de l'ENSAIT

Xavier FLAMBARD